

Opération nouveaux licenciés 2019



Comité régional de Bretagne de tir à l'arc



- L'opération

Le comité régional de Bretagne souhaite faire évoluer son nombre de licenciés en s'appuyant sur ses clubs. Cette opération promotionnelle se déroule du 1^{er} mars au 30 juin dans l'ensemble des clubs bretons désireux de faire évoluer leur effectif ou de faire découvrir le tir à l'arc à des publics novices.

- L'objectif

Les clubs doivent être ambassadeurs du tir à l'arc sur leurs secteurs géographiques respectifs. Au-delà d'augmenter leur nombre de licenciés sur la saison en cours, les clubs auront l'opportunité de réaliser un « pré-recrutement ». En plus d'une moindre exposition médiatique, la saison sportive de tir à l'arc démarre plus tard qu'une grande majorité de sports qui pourraient être « concurrents » dans le choix d'une pratique sportive pour des jeunes indécis. Cette opération vise donc à attirer des potentiels futurs licenciés en leur donnant envie de revenir signer en Septembre.

- Comment procéder

Tout d'abord, il appartient aux clubs de se rendre visible dans leurs communes. Une publicité doit être faite dans les écoles, collèges, et lycées alentours en proposant, par exemple, des séances d'initiation pendant les vacances scolaires, week-ends ou tout autre créneau. Ainsi, le tarif des séances pourrait servir à amortir le prix d'une licence découverte. Si une publicité doit être faite dans les groupes scolaires, les clubs ont tout intérêt à se rapprocher des « Maisons pour tous », Centres socio-éducatifs, associations pour enfants et adolescents, centres aérés, etc... du secteur géographique.

Si ces démarches sont bien entreprises, les séances de découverte devraient rapidement trouver leur public.

- **Point de règlement**

La licence découverte en bref :

- Pratique en club (uniquement dans le club ayant délivré la licence)
- Compétitions non autorisées
- Toutes catégories d'âges adultes, jeunes, poussins
- Délivrable uniquement à partir du 1er mars de la saison en cours
- A des personnes n'ayant jamais été licenciées à la FFTA

Le tarif de cette licence est laissé à l'appréciation des clubs, néanmoins, la somme totale de 20 € sera reversée entre la FFTA, le comité régional de Bretagne et le comité départemental concerné.

- **La récompense**

Le club de chaque département qui aura enregistré le plus de licences découvertes sur la fin de saison 2018/2019 (du 01/03/19 au 30/06/19) recevra en récompense une dotation en matériel avoisinant les 10 € par licence enregistrée.

- **Evaluation**

Il est demandé à l'ensemble des clubs proposant des licences découvertes de bien renseigner les coordonnées de ces nouveaux licenciés, ce qui nous permettra de demander aux personnes n'ayant pas repris de licence la saison suivante les raisons de cette non-réadhésion. Ces informations nous permettront de mieux orienter nos offres à destination de ces nouveaux publics.

- *Rappel des clubs récompensés en 2018*

35 : Rennes Cie : 210€

29 : Logonna-Daoulas : 40€

56 : Vannes Richemont et Saint-Avé : 40€ chacun

Pour toutes questions relatives à cette opération vous pouvez contacter Lucas LE BAUT par mail : lebautlucas@gmail.com